

FR

FR

FR



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le
C(2008) XXX final

Projet de

DÉCISION DE LA COMMISSION

du [...]

**relative au financement d'opérations humanitaires sur le budget général des
Communautés européennes pour
la région du sud-est de l'Afrique et le sud-ouest de l'Océan indien (DIPECHO)**

Projet de

DÉCISION DE LA COMMISSION

du [...]

**relative à au financement d'opérations humanitaires sur le budget général des
Communautés européennes pour
la région du sud-est de l'Afrique et le sud-ouest de l'Océan indien (DIPECHO)**

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CE) No.1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire¹,
et notamment ses articles 2 (f) et 15 (2),

considérant ce qui suit:

- (1) La région du sud-est de l'Afrique et le sud-ouest de l'Océan indien est exposée à une variété de catastrophes naturelles telles que inondations, cyclones, éruptions volcaniques,
- (2) Les communautés locales sont hautement vulnérables à ces catastrophes, les effets desquelles sont aggravés par des taux de prévalence très élevés du VIH et SIDA;
- (3) Un nombre important de personnes ont été affectées par la sécheresse au cours des dix dernières années dans les deux pays cibles, Mozambique et Malawi (en 2005, 5.100.000 ont été affectées au Malawi et 1.400.000 au Mozambique) ;
- (4) Les capacités à faire face aux catastrophes des pays de la région du sud-est de l'Afrique et le sud-ouest de l'Océan indien sont insuffisantes et une intervention de la communauté internationale est nécessaire pour soutenir des opérations de préparation et de mitigation ;
- (5) Les enseignements tirés de précédentes interventions humanitaires dans la région, et d'évaluations externes, mènent à la conclusion que les activités qui visent la préparation aux catastrophes sont nécessaires dans cette région;
- (6) Il est estimé qu'un montant de 5,000,000 EUR provenant de la ligne budgétaire 23.02 03 du budget général 2008 des Communautés européennes est nécessaire pour financer des activités de préparation aux catastrophes (y compris des mesures de sensibilisation du public), en tenant compte du budget disponible, des interventions des autres donateurs et d'autres facteurs ;
- (7) Dans le contexte de cette Décision, les pays concernés de la région du sud-est de l'Afrique et du sud-ouest de l'Océan indien sont les Comores, le Madagascar, le Malawi et le Mozambique

¹ JO L 163 du 2.7.1996, p. 1-6, modifié par le Règlement (CE, Euratom), n° 1882/2003, JO L 284 du 31.10.2003, p. 1

- (8) La présente décision constitue une décision de financement au sens de l'article 75 du Règlement financier (CE, Euratom) n° 1605/2002², de l'article 90 des modalités d'exécution pour l'application du Règlement financier (CE, Euratom) n° 2342/2002³, et de l'article 15 des Règles internes sur l'exécution du budget général des Communautés européennes⁴.
- (9) L'expérience tirée de Plans d'Actions DIPECHO⁵ dans d'autres régions amène à la conclusion que les activités financées par le DIPECHO sont plus efficaces quand elles sont mises en œuvre pendant une période de 18 mois ;
- (10) Malgré la période de mise en œuvre fixée dans l'article 3, et le caractère conditionnel de la présente décision sur la disponibilité des fonds fixée dans l'article 4, il est nécessaire de l'adopter sans tarder en vue de lancer les appels à propositions pour sa mise en œuvre ;
- (11) Conformément à l'article 17, paragraphe 3 du règlement (CE) n° 1257/96, le Comité d'aide humanitaire a donné un avis favorable le 9 juin 2008.

DECIDE :

Article premier

1. Conformément aux objectifs et orientations générales de l'aide humanitaire, la Commission approuve par la présente un montant total de 5,000,000 EUR en faveur d'opérations d'aide humanitaire réalisées dans le cadre du Premier Plan d'Action DIPECHO pour la région du sud-est de l'Afrique et sud-ouest de l'Océan Indien au titre de la ligne budgétaire 23 02 03 du budget général 2008 des Communautés européennes.
2. Conformément à l'article 2(f) du Règlement du Conseil No.1257/96, les opérations humanitaires seront mises en œuvre dans le cadre de l'objectif spécifique suivant:
 - - Appuyer les stratégies qui permettent aux communautés et aux institutions locales de mieux se préparer, atténuer et répondre de manière adéquate aux catastrophes naturelles grâce au renforcement leurs capacités à faire face et à répondre, et, ce faisant, augmenter leur résistance et en diminuer leur vulnérabilité.

Le montant total de cette décision est alloué à cet objectif

Article 2

1. La durée de mise en œuvre de cette décision doit être une période maximum de 18 mois, commençant le 1^{er} octobre 2008.
2. Les dépenses engagées dans le cadre de la présente décision sont éligibles à compter du 1^{er} octobre 2008.

² JO L 248 du 16.9.2002, p.1 mis à jour par le Règlement (CE, EURATOM) n° 1995/2006, JO L 390, 30.12.2006, p.1, et par le Règlement (CE Euratom) no. 1525/2007 du 17 décembre 2007, JO L 343 du 27.12.2007, p. 9,

³ JO L 357, 31.12.2002, p.1 mis à jour par le règlement de la Commission (CE, Euratom) n° 478/2007, JO L 111, 28.4.2007, p. 13

⁴ Décision de la Commission, 5.3.2008, C/2008/773

⁵ Acronyme pour Disaster Preparedness ECHO - Préparation aux catastrophes ECHO ; programme mise en oeuvre par la Direction Générale d'Aide Humanitaire, ECHO, dans le cadre de l'aide humanitaire

3. Si les actions envisagées dans la présente décision sont suspendues pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée de mise en oeuvre de la présente décision.

Article 3

1. La Commission exécute le budget de manière centralisée directement dans ses services ou en gestion conjointe avec des organisations internationales
2. Les actions financées par cette décision seront mises en oeuvre par des:
 - - organisations sans but lucratif répondant aux critères d'éligibilité et de conformité établis par l'article 7 du Règlement du Conseil (CE) No. 1257/96;
 - - organisations et agences internationales

Considérant les spécificités de l'aide humanitaire, la nature des activités à entreprendre, les contraintes spécifiques d'endroit et le niveau de l'urgence, les activités couvertes par cette décision peuvent être financées intégralement en accord avec l'article 253 des modalités d'exécution du Règlement financier.

Fait à Bruxelles,

Pour la Commission

[...]

Membre de la Commission



Décision d'Aide humanitaire
23 02 03

Intitulé: Premier Plan d'Action en Afrique du sud-est et au sud-ouest de l'Océan indien

Lieu de l'intervention: Comores, Madagascar, Malawi, Mozambique

Montant de la Décision: EUR 5,000,000

Numéro de référence de la Décision ECHO/DIP/BUD/2008/04000

Exposé des motifs

1 – Justificatif, besoins et population cible.

1.1. - Justificatif :

Les parties sud-est de l'Afrique et sud-ouest de l'Océan indien forment une des régions du monde qui figure parmi les plus vulnérables aux catastrophes naturelles, et qui est exposée à plusieurs types d'aléas : tempêtes, inondation, tremblements de terre, éruption volcaniques. Les tempêtes tropicales prennent souvent la forme de cyclones ou d'ouragans⁶, pendant une saison qui dure quatre mois. Les inondations fréquentes et sévères sont associées à des pluies torrentielles qui tombent pendant cinq mois, et qui ont un impact certain sur le réseau hydrographique. Le Mozambique a connu ces dernières années des tremblements de terre tandis que les îles Comores ont été victimes d'éruptions volcaniques.

Les risques physiques se combinent avec des facteurs socio-économiques, tels que l'importante densité de population, la pauvreté extrême et, au Malawi et au Mozambique, une prévalence élevée du VIH/SIDA. La présence simultanée de tous ces facteurs, ajoutée au fait qu'il peut y avoir dans la communauté une proportion élevée de ménages gérés par les enfants et/ou les grands-parents, rend ces communautés extrêmement vulnérables aux aléas extérieurs, réduisant fortement leurs capacités à faire face aux effets des catastrophes naturelles.

Les statistiques de la base de données du Centre de Recherche sur l'Epidémiologie des Catastrophes (CRED) démontrent qu'au Mozambique, il y a un épisode majeur d'inondations tous les 2.5 ans, et une tempête sévère tous les 3.8 ans; au Malawi, des inondations majeures

(1) ⁶ Circulation rotatoire prononcée, avec la vitesse du vent constante à 74 miles ou 119 km/heure ou plus

sont enregistrées tout les 1.8 ans ; tandis que Madagascar, a subi une moyenne de 1.3 catastrophes majeures chaque année depuis 1968, les tempêtes étant les plus fréquentes (35 évènements pendant la période 1968 – 2006). A titre d'exemple, des cyclones majeurs (affectant 100,000 personnes ou plus) ont frappé le pays presque tous les 3 ans depuis 1972.

L'exposition et la vulnérabilité aux catastrophes de la région d'Afrique du sud-est et du sud-ouest de l'Océan indien ont été mises en évidence une fois de plus pendant les saisons de pluies et de cyclones de 2007 et 2008. Des inondations deux années de suite ont affecté plus de 280,000 personnes au Mozambique, 150,000 à Madagascar, et 100,000 au Malawi, avec comme résultat des déplacements des populations mais aussi la destruction de récoltes et de moyens de subsistance. Pendant la saison cyclonique 2007, 120,000 personnes ont été affectées et 80 tuées par le cyclone Indlala à Madagascar, tandis que 140,000 ont été affectées par le cyclone Favio au Mozambique. En 2008, les cyclones Fame et Ivan ont à nouveau été dévastateurs, causant plus de morts et endommageant sévèrement les récoltes et les infrastructures notamment routières à Madagascar. Les îles des Comores sont sujettes à des tempêtes fréquentes alors que les populations comoriennes vivent constamment avec le risque d'éruption volcanique du volcan Karthala, éruptions qui ont eu lieu deux fois en 2005, et ont pollué les sources d'eau potable de 260,000 personnes.

Comme indiqué précédemment, cette vulnérabilité aux catastrophes naturelles vient s'ajouter à d'autres facteurs tels que la densité de population importante, l'extrême pauvreté, mais aussi le VIH/SIDA au Malawi et au Mozambique ce qui augmente l'impact potentiel des catastrophes. Du fait de leur extrême pauvreté, ces groupes très vulnérables ont une capacité très limitée à se remettre des pertes subies.

Dans les zones les plus exposées aux catastrophes naturelles soudaines à Madagascar, au Malawi et au Mozambique, la majorité de la population pratique une agriculture de subsistance, cultivant des petites surfaces destinées à leur consommation propre (à titre d'exemple, la surface moyenne de culture au sud du Malawi et dans le sud-est de Madagascar est de 0,5 ha/ménage). La sécurité alimentaire de ces populations est donc menacée de façon récurrente, même en temps normal. L'impact additionnel des catastrophes naturelles a donc un effet extrêmement négatif sur leur accès à la nourriture. De plus, la haute fréquence des catastrophes naturelles réduit à néant, non seulement la possibilité de récupération durable par rapport aux impacts subis, mais réduit aussi les possibilités de développement de régions entières des pays concernés, car la résilience générale de la population en matière de sécurité alimentaire est très sévèrement affectée. La fréquence rapide des catastrophes naturelles crée donc une spirale négative où la population pratiquant une agriculture de subsistance doit s'endetter pour pouvoir se remettre des récoltes perdues ; cet endettement étant aggravé par la nécessité de faire face à l'augmentation du prix des aliments de base sur les marchés locaux (multiplié par 2 ou 3 en période de manque d'offre) à la suite des catastrophes naturelles. Cette situation économique crée des conditions d'extrême vulnérabilité de la population à l'impact des catastrophes naturelles, ne leur permettant pas autre chose que d'adopter un mode de survie. Dans ces conditions, même une catastrophe naturelle d'intensité réduite peut revêtir des proportions désastreuses.

DIPECHO (acronyme pour Disaster Preparedness ECHO – Préparation aux catastrophes ECHO) est un programme mis en place par la DG ECHO⁷ pour améliorer les capacités des

(2) ⁷ Direction générale de l'aide humanitaire - ECHO

communautés à risque à mieux se préparer et à se protéger des catastrophes naturelles. La région du sud-est de l'Afrique et du sud-ouest de l'Océan indien a été sélectionnée pour être incluse dans le programme DIPECHO pour pouvoir répondre à son exposition à des aléas naturels récurrents et ayant une population extrêmement vulnérable, mais également conformément à la demande du Parlement européen d'étendre les activités DIPECHO. Le programme se basera sur l'expérience DIPECHO acquise lors des réponses aux urgences humanitaires aux Caraïbes, en Amérique du sud et centrale, en Asie du sud-est et centrale. Le premier Plan d'Action pour la région du sud-est de l'Afrique et du sud-ouest de l'Océan indien sera mis en œuvre par des organisations non-gouvernementales (ONG), les agences des Nations Unies, la Fédération Internationale de la Croix Rouge et le Croissant Rouge, et des partenaires locaux et régionaux. Pendant cette première phase, le Plan d'Action se concentrera sur des événements naturels d'origine hydrométéorologique ou géologique.

Les projets financés par DIPECHO se concentrent généralement sur les communautés et institutions locales, laissant aux bailleurs de développement la tâche de renforcer les institutions au niveau national. L'approche centrale et verticale utilisée dans le cadre du renforcement institutionnel national met en effet beaucoup de temps pour avoir un impact sur les besoins des communautés, tout en devant faire face à de nombreux défis d'ordre politique. Les capacités au niveau central étant souvent faible, la nécessité de travailler à leur renforcement ne se discute pas, mais elle doit être complétée par une approche locale, communautaire. Cette approche au niveau local est plus efficace pour le renforcement immédiat des capacités des populations cibles à faire face aux désastres, augmentant de ce fait leur résilience.

La stratégie de la DG ECHO souligne l'importance de faire le lien avec le Cadre d'Action de Hyogo 2005-2015, adopté en 2005 à la Conférence mondiale sur la Réduction des Catastrophes au Japon⁸. Le Plan d'Action présenté est cohérent avec les cinq priorités du Cadre d'Action de Hyogo. Il a notamment pour but de veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité ; de renforcer les systèmes d'alerte rapide ; d'instaurer une culture de la sécurité ; de réduire les facteurs de risque sous-jacents ; de renforcer la préparation en prévision des catastrophes.

1.2. - Besoins identifiés :

L'évaluation des besoins au niveau de la préparation se poursuit dans les quatre pays cibles depuis début 2007, à la suite du soutien financier accordé par la DG ECHO aux réponses humanitaires d'urgence suite aux catastrophes naturelles pendant la saison cyclonique 2006-2007. Des contacts rapprochés avec les agences nationales de préparation aux catastrophes et les Délégations de la Commission européenne ont été maintenu depuis lors. De cette façon, la DG ECHO a pu développer une bonne compréhension des forces et faiblesses en matière de la préparation aux catastrophes. De plus, la pertinence du programme DIPECHO en général, et du programme DIPECHO pour le sud-est de l'Afrique et le sud-ouest de l'Océan indien en particulier, a été confirmé dernièrement par consensus externe.

En 2007, une évaluation externe ex-ante⁹ était conduite pour analyser la faisabilité d'une intervention de préparation aux catastrophes dans la région du sud-est de l'Afrique et du sud-

(3) ⁸ <http://www.isdr.org>

(4) ⁹ Le rapport entier se trouve sur le site Europe: http://ec.europa.eu/echo/evaluation/thematic_en.htm

ouest de l'Océan indien. Cette évaluation a conclu que :

- Il y a un manque certain en matière de préparation aux catastrophes dans la région, et le concept n'est ni clairement compris, ni correctement appliqué par la population locale. L'actuelle perception de la préparation aux catastrophes par la population semble s'associer plus au fait de recevoir un soutien externe qu'au fait de prendre des mesures proactives pour diminuer les effets des catastrophes naturelles. Il y a très certainement des opportunités de renforcer la capacité de la population en matière de résilience, ce qui garantira l'impact positif de projets de préparation aux catastrophes.
- Le cadre institutionnel des plateformes de gestion de catastrophes¹⁰ est en train de s'établir, et même de se renforcer, au niveau national. L'efficacité de ces plateformes, particulièrement au niveau communautaire est cependant entravé par un manque de capacité, par une décentralisation très limitée et un manque de moyen de communication. Une action de préparation aux catastrophes à niveau communautaire servirait à combler une lacune importante avec un impact optimal en matière de réduction des risques.
- Les ONGs et les agences des NU deviennent de plus en plus conscientes de la nécessité de changer d'approche face aux désastres naturels, et s'impliquent beaucoup plus dans des activités de préparation aux catastrophes, ce qui fournit une base pour l'expertise institutionnelle et les capacités locales pour leur mise en œuvre.
- Les interventions en cours en matière de réduction de risque de catastrophes, soutenues par des acteurs du développement (y compris les délégations de la Commission européenne) ne répondent pas aux besoins à un niveau communautaire, là où des interventions de préparation aux catastrophes pourraient avoir un impact local certain. De telles interventions serviraient également à compléter les interventions à caractère central et vertical dans le secteur de la réduction de risque de catastrophe, renforçant cet impact positif.

L'une des principales recommandations de cette évaluation était que la DG ECHO soutienne des interventions de préparation de catastrophes dans la région, interventions qui devraient toutefois tenir compte des capacités encore non-testées des partenaires travaillant avec la DG dans ce secteur, et qui devrait se limiter aux pays les plus vulnérables et les plus exposés à des catastrophes naturelles subites.

Trois ateliers nationaux consultatifs réunissant les partenaires de la DG ECHO, les Délégations de la Commission européenne, des acteurs nationaux et régionaux, ainsi que d'autres bailleurs, ont eu lieu à Maputo les 3 et 4 avril 2008, à Lilongwe les 8 et 9 avril 2008, et à Antananarivo, avec la participation des partenaires comoriens, les 15 et 16 avril 2008. Ces ateliers ont confirmé la nécessité d'une intervention DIPECHO.

La capacité du programme DIPECHO de travailler au niveau communautaire est importante dans le contexte de communautés dont les attentes d'un engagement gouvernemental vis-à-vis de la préparation communautaire sont encore limitées. L'engagement de la Commission européenne à travers le programme DIPECHO ne devrait cependant pas fournir le prétexte

(5) ¹⁰ The Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes (BNGRC) in Madagascar ; the Instituto Nacional pela Gestão de Calamidades (INGC) in Mozambique ; National Disaster Preparedness and Relief Committee (NDPRC) in Malawi ; Direction Nationale de la Protection Civile in Comoros

d'un engagement institutionnel encore plus réduit, mais devra être considéré comme étant une assistance spécifique aux groupes de population dont la capacité à faire face est limitée. Les besoins suivants ont été identifiés au niveau local :

- Soutien à l'organisation et/ou renforcement des comités communautaires d'urgence;
- La création et formation des brigades de réponse d'urgence responsables de la mise en œuvre des activités liées aux plans de contingence/urgence, par exemple l'évacuation, la mise en place et l'organisation des abris, la logistique,, etc..
- La formation de membres des communautés ciblées et du personnel des institutions publiques, telles que la défense civile, la municipalité, les départements de l'eau et de la météorologie;
- La cartographie des risques et des capacités de réponse aux urgences ;
- Le développement de plans communautaires d'urgence, et parfois de plans d'urgence au niveau des ménages ; la mise en œuvre de petits travaux de mitigation dans le cadre de ces plans ;
- L'installation de systèmes d'alerte précoce au niveau communautaire ;
- Soutien aux systèmes gérant le flux des informations ;
- La sensibilisation communautaire et la création d'une culture de préparation aux catastrophes à travers le système d'éducation formel

L'expérience acquise au travers d'interventions DIPECHO précédentes a montré que les mesures susmentionnées sont celles qui sont les plus efficaces pour minimiser le nombre de blessés et sauver le plus de vies, et offrent une bonne possibilité de réduire l'importance de l'aide humanitaire nécessaire après une catastrophe. Les projets tenant compte de ces aspects couvrent les besoins essentiels, et sont très appréciés par la population ciblée. Une attention particulière est donnée au fait que des techniques appropriées aux capacités et normes culturelles locales soient utilisées. Dans ce contexte, des travaux de mitigation à petite échelle, tels que la canalisation et le drainage des eaux, la reforestation et la réalisation de travaux de renforcement des berges pourraient soutenir des activités de préparation. Ce type de travaux peut augmenter l'acceptation de la population du concept de réduction de risque de catastrophes, en démontrant qu'une mitigation efficace – et une réduction de la vulnérabilité - peut être atteinte avec des ressources très limitées. Dans les zones de Malawi et du Mozambique qui connaissent une prévalence élevée de VIH/SIDA, il sera nécessaire d'identifier des activités qui ciblent tout particulièrement le renforcement des capacités des enfants à faire face aux conséquences des désastres

1.3. - Populations cibles et régions concernées :

Ce Plan d'Action ciblera des communautés et institutions locales en priorisant celles qui sont les plus vulnérables, les plus exposées aux catastrophes naturelles, et celles qui manquent le plus de soutien d'autres institutions.

Deux thèmes seront pris en compte :

- 1) Les inondations et les cyclones ; l'activité volcanique; la sécheresse
- 2) La sensibilité de zones urbaines à haute densité de population aux catastrophes naturelles.

Une approche multi-aléas sera encouragée dans tous les pays et dans le cadre des projets pertinents.

Les pays suivants seront ciblés : le Malawi, tout particulièrement le sud et son bassin du fleuve Shire; le Mozambique, tout particulièrement les plus importantes vallées fluviales et les villes du littoral ; les zones littorales et l'arrière pays du Madagascar ; les îles Comores, tout particulièrement les régions susceptibles à être affectées par des éruptions du volcan Karthala à la Grande Comore.

Le nombre de personnes vulnérables ciblées pourrait varier entre 100,000 et 500,000.

1.4. - Evaluation des risques et contraintes éventuelles :

En cas de catastrophe naturelle dans l'une des régions ciblées, des projets DIPECHO qui sont en train d'être mis en œuvre dans la zone affectée pourraient être suspendus pendant l'urgence, si les agences travaillant sur le terrain doivent fournir de l'aide humanitaire d'urgences aux victimes.

De surcroît, les projets de préparation aux catastrophes dépendent des liens qui sont établis entre les partenaires et les communautés et autorités locales. Ces entités doivent être impliquées dans le projet dès le début afin d'en assurer une mise en œuvre réussie. Ce processus implique souvent une décision ou un engagement politique. Il est dès lors souhaitable que les partenaires qui soumettent une proposition de projet aient eu une expérience préalable en préparation aux catastrophes et soient déjà actifs dans le pays/la région ciblée. Ils auront ainsi déjà développé des relations de travail avec les communautés et autorités locales. Dans un cas contraire, tout obstacle qui surgirait dans ce contexte pourrait entraver la mise en œuvre du projet, entraînant alors des retards.

2 – Objectifs et composants de l'intervention humanitaire proposée:

2.1. - Objectifs :

Objectif principal:

Réduire les risques en préparant mieux les populations vulnérables dans les zones les plus touchées par les désastres naturels dans la région de l'Afrique du sud-est et du sud-ouest de l'océan Indien

Objectif spécifique:

Appuyer les stratégies qui permettent aux communautés et aux institutions locales de mieux se préparer, de mieux atténuer l'impact et de répondre de manière adéquate aux catastrophes naturelles grâce au renforcement de leurs capacités à répondre, et donc, d'augmenter leur résilience et en diminuer leur vulnérabilité

2.2. - Composants :

Pour atteindre les objectifs ci dessus-mentionnés, les projets DIPECHO à financer comporteront un ou plusieurs des éléments suivants :

1. ELEMENTS DE GESTION LOCALE DES CATASTROPHES, visant les acteurs locaux dans les régions les plus susceptibles aux désastres naturels

Systèmes d'alertes précoces (SAP)

Toute activité et fourniture d'équipement liée à la mise en place d'un S.A.P.¹¹.

Exemples:

- Etudes Techniques conduites spécifiquement pour la mise en place d'un SAP
- Etudes réalisées pour collecter les informations et connaissances traditionnelles et locales, de manière spécifique pour la mise en place d'un S.A.P
- Remise en état / renforcement de S.A.P locaux et traditionnels
- Installation d'un réseau de radio et formation des bénéficiaires à leur usage
- Installation d'équipement pour le suivi d'aléas (ex. Pluviomètres, échelles limnimétriques pour le suivi du niveau des cours d'eau) et formation des bénéficiaires à leur usage
- Développement/installation d'équipements d'alerte alternatifs
- Echanges entre scientifiques et communautés
- Exercice de simulation
- Campagnes d'information

Recherche, cartographie et informatisation des données

Recherche, cartographie et informatisation des données liées à l'étude des aléas, des vulnérabilités, des capacités locales à faire face et à l'élaboration de plans d'urgence.

Exemples:

- Collecte de données pour la cartographie de risques (cartes scientifiques)
- Etudes de faisabilité (données de base, autres recherches et études)
- Etudes techniques visant à augmenter la connaissance en matière de risques et de différents aspects de la préparation aux désastres.
- Développement de logiciels de cartographie et formation à leur utilisation, GIS¹²
- Impression et divulgation de cartes de risques et d'autres données – information collectées.

Renforcement des capacités locales / formation

Renforcement des capacités / formation à la préparation aux désastres naturels, conduits à un niveau local avec implication directe des communautés bénéficiaires.

Exemples:

- Appuis à l'organisation et à la formation de comités locaux d'urgence
- Ateliers conduits à un niveau communautaire pour le développement et la gestion de plans communautaires d'urgence
- Simulations conduites à des niveaux communautaires, ex: évacuations
- Formation de facilitateurs communautaires
- Formation de brigades communautaires d'urgence
- Cartographie communautaire des risques

(6) ¹¹ Un S.A.P. a quatre composants: analyse des risques, suivi d'aléas, mécanismes d'alerte, et préparation des communautés locales.

(7) ¹² Geographic Information Systems

2. LIENS INSTITUTIONNELS ET MESURES DE PLAIDOYER, appuyés aux institutions impliquées dans la gestion des désastres / la réduction des risques face aux désastres, en particulier aux niveaux régionaux, nationaux et locaux:

Mesure de plaidoyer et sensibilisation des autorités

Activités de communication ayant pour but d'attirer l'attention des décideurs sur les aspects de réduction de risques face aux désastres.

Promotion des processus de coordination

Appuis aux initiatives de promotion de la coordination entre les institutions travaillant sur la préparation aux désastres, la prévention et la réponse.

Exemples:

- Rencontres Interinstitutionnelles
- Réalisation de produits Interactifs
- Travail avec les ministères concernés dans un but de coordination (santé, éducation, travaux public, agriculture, etc)
- Création/renforcement de réseaux nationaux et régionaux sur la préparation aux désastres
- Appui aux initiatives de coopération régionales
- Standardisation de matériels (ex. SUMA¹³, Sphere, EDAN¹⁴, etc)
- Echanges entre les projets situés dans les mêmes zones géographiques (bénéficiaires et personnel)

Renforcement institutionnel

Services et équipement fournis pour renforcer les capacités institutionnelles sur la réduction des risques.

Exemples:

- Formation des décideurs à différents niveaux (local, régional, national) en matière de préparation aux désastres
- Formation de groupes et brigades de, entre autres, la protection civile, la Croix Rouge, les pompiers en matière de recherche et secours, communication en situation d'urgence, premiers secours et soins, etc.
- Formation du personnel de santé sur les outils de gestion de fournitures humanitaires.
- Exercice de simulation.

3. INFORMATION, EDUCATION, COMMUNICATION, ciblant les bénéficiaires directs et indirects: mesures de sensibilisation du grand public, éducation

Sensibilisation du grand public

Activités de communication visant à sensibiliser la population locale aux questions de réduction de risque des catastrophes.

Exemples:

- Spots radio/communication radio au niveau des communautés

(8) ¹³ Humanitarian Supplies Management System

(9) ¹⁴ Damage Evaluation and Needs Assessment

- Emissions de télévision
- Interaction avec les médias: journaux, magazine, revues, etc.
- Matériaux IEC¹⁵ : feuillets, posters, panneaux, brochures etc.
- Conférences, symposia, séminaires, ateliers, initiatives de sensibilisation entre pairs
- Campagnes de sensibilisation : théâtre, y compris de rue, chants
- Formation de représentants des médias.

Education

Activités visant à créer une "culture de prévention" dans le système d'enseignement formel poursuivant un changement d'attitude et de pratique.

Exemples:

- Conception, production ou mise à jour du matériel pour la formation des élèves
- Formation des enseignants et des élèves
- Conception de plans d'urgence pour les écoles
- Simulations conduites au niveau des écoles

Divulgateion

Ateliers, études, enquêtes et autres initiatives mises en place afin d'accroître la connaissance des questions de préparation, divulgation et partage des résultats

Exemples:

- Organisation d'ateliers et séminaires pour la divulgation de résultats de projets
- Compilation et divulgation de bonnes pratiques en matière de préparation aux désastres et de leçons apprises.
- Production de matériel de divulgation (catalogues, brochures, etc.)
- Appuis aux centres nationaux et régionaux de gestion de l'information
- Réalisation d'ateliers sur des sujets spécifiques et communs (ex. outils S.A.P, approche sur les risques urbains, etc.) pour stimuler des discussions inter-projets pendant leur mise en place

4. INFRASTRUCTURES A PETITE ECHELLE ET SERVICES, au niveau communautaire:

Soutien aux travaux d'infrastructures

Biens et services visant à fournir un appui aux infrastructures de base dans le cadre de plans d'urgence.

Exemples d'activités:

- Construction et/ou amélioration des conditions des structures publiques d'abris temporaire
- Amélioration / remise en état de structures de stockage
- Remise en état de routes d'évacuation, améliorations des conditions d'accès aux structures d'abris temporaires, etc. (incluant les ponts de petite tailles)
- Remise en état des postes de santé, de structures d'abris temporaires pour les populations évacuées, etc.
- Signalisation des routes d'évacuation
- Amélioration de bâtiments et autres structures
- Construction de structures pour la fourniture de service de base: accès à l'eau

(10) ¹⁵ Information Education Communication - IEC

- potable, assainissement, etc.
- Travaux liés à la conservation des outils de moyens de subsistance (ex. abris pour les animaux domestiques, animaux d'élevage, etc..)

Infrastructures à petite échelle et services

Travaux d'infrastructure à petite échelle visant à réduire la vulnérabilité physique des bénéficiaires, afin de compléter la composante principale de préparation du projet. Ces activités doivent avoir pour but de protéger la vie des bénéficiaires et/ou leurs ressources principales. Occasionnellement, les bénéficiaires sont formés pendant la réalisation des travaux de mitigation à la réplication et la maintenance des ouvrages construits.

Exemples:

- Mûrs de protection le long des bords de rivières
- Travaux structuraux sur les bâtiments publics pour augmenter leur résistance aux aléas
- Identification et renforcement des zones de refuge
- Reforestation / plantation
- Drainage à petite échelle et travaux d'irrigation

5. CONSTITUTION DE STOCKS D'URGENCE ET DE BIENS DE PREMIER SECOURS: ciblant le renforcement de la capacité de réponse des acteurs locaux et des institutions dans les zones fortement exposées aux désastres, dans le but de contribuer à une réponse adéquate aux désastres naturels, en renforçant les capacités de réponses dans les premières heures et premiers jours suivant un désastre.

Exemples:

- Fourniture d'équipements de base tels que des kits pour la recherche et les secours, des kits pour les premiers soins ; formation quant à leur utilisation
- Constitution de stock de produits de première nécessité au niveau local, gérés par les acteurs ayant cette responsabilité institutionnelle et par des systèmes bien établis.

3 – Durée prévue des actions dans la décision proposée:

La durée prévue pour la mise en œuvre de la présente décision sera de 18 mois.

La durée de cette décision est nécessaire au vu du fait que les évaluations des programmes DIPECHO précédents ont systématiquement recommandé une période minimale d'au moins 15 mois pour une mise en œuvre efficace d'interventions DIPECHO. Ceci ressort du fait qu'il y a habituellement plusieurs phases au sein des projets, lesquels se terminent par une simulation de catastrophe ou un évènement médiatique final pour consolider le processus d'apprentissage. L'expérience démontre, par ailleurs, que les dates de démarrage des projets varient, ce qui justifie une durée optimale de 18 mois pour cette décision.

Les opérations humanitaires financées par la présente décision doivent être mises en œuvre endéans cette période. Les dépenses sont éligibles dans le cadre de cette décision à partir du 1^{er} octobre 2008.

Date de début: 1^{er} octobre 2008.

Si la mise en œuvre des actions envisagées dans la présente décision est suspendue pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée des opérations d'aide humanitaire. En vue de l'évolution de la situation sur le terrain, la Commission se réserve le droit de résilier les conventions signées avec les organisations humanitaires en charge de la mise en œuvre lorsque la suspension des activités s'étend sur une période supérieure à plus d'un tiers du total de la durée prévue de l'action. La procédure prévue à cet égard dans les conditions générales de la convention spécifique sera appliqué.

5 – Aperçu des contributions des bailleurs

Bailleurs aux Comoros / Madagascar / Malawi / Mozambique pendant les derniers 12 mois

1. Etats membres UE (*)		2. Commission européenne		3. Autres	
	EUR		EUR		EUR
Autriche	200,000	DG ECHO	13,880,833		
Belgique	1,200,000	Other services			
Bulgarie					
Chypre					
Rép. tchèque	35,336				
Danemark	295,302				
Estonie					
Finlande					
France	1,418,728				
Allemagne	3,398,673				
Grèce	30,000				
Hongrie					
Irlande	4,561,184				
Italie	1,192,000				
Lettonie					
Lituanie					
Luxembourg	490,000				
Malte					
Pays-Bas	810,000				
Pologne					
Portugal	67,317				
Roumanie					
Slovaquie					
Slovénie					
Espagne					
Suède	661,602				
Royaume-Uni	1,030,000				
Sous-total	15,390,142	Sous-total	13,880,833	Subtotal	0
		Total	29,270,975		

Daté : le 10 avril 2008

(*) Source: rapport de la DG ECHO en 14 points destiné aux États membres. <https://webgate.ec.europa.eu/hac>

Les cases vides indiquent l'absence d'informations disponibles ou de contributions.

Bien qu'il s'agisse ici du premier Plan d'Action DIPECHO dans la région, la Préparation aux Catastrophes, ainsi que la Réduction de Risque de Catastrophes, est une question thématique clé pour les services de Relations externes de la Commission européenne. La DG ECHO travaillera donc avec la DG Développement, le service de coopération EuropeAid et avec les Délégations de la Commission européenne afin d'assurer l'inclusion d'un soutien institutionnel accru à long terme.

Les Documents Stratégiques pour la Réduction de la Pauvreté du Mozambique¹⁶ et du Madagascar contiennent déjà une composante de préparation aux catastrophes. La Commission européenne octroie un soutien budgétaire important au Malawi et au Mozambique afin de poursuivre l'objectif de la réduction de la pauvreté à travers une série d'indicateurs de progrès établis à cette fin.

Au niveau des autres bailleurs, il y a beaucoup d'initiatives en matière de prévention/mitigation de catastrophes dans la région du sud-est de l'Afrique et sud-ouest de l'Océan indien. Parmi ces bailleurs sont :

- Le Département pour le Développement international du Royaume Uni (DfID)
- Le Bureau pour l'Assistance externe aux Catastrophes des Etats-Unis (USAID-OFDA)
- Le Fonds fiduciaire multi-bailleurs de la Banque Mondiale pour l'intégration de la Réduction des catastrophes dans des stratégies de réduction de la pauvreté pérenne (avec le soutien de DfID, USD 8.000.000)

En outre, dans le cadre de l'enveloppe de coopération au développement intra-ACP du 10ème Fonds européen de Développement (FED), le Groupe des Etats Afrique, Caraïbes et Pacifique (Groupe ACP) à l'intention d'allouer EURO 180.000.000 pour la nouvelle Facilité ACP-UE pour les Catastrophes Naturelles afin de créer et de renforcer, entre autres, les systèmes d'alerte précoce, ainsi que de fournir un soutien en matière de la mitigation, la gestion de risques des catastrophes naturelles, et la réhabilitation et reconstruction post-catastrophe à long terme.

(11) ¹⁶ PARPA au Mozambique

6 – Montant de la décision et répartition par objectif spécifique:

6.1. – Montant total de la décision: 5.000.000 EUR

6.2. – Ventilation budgétaire par objectif spécifique

Objectif principal: Réduire les risques en préparant mieux les populations vulnérables dans les zones les plus touchées par les désastres naturels dans la région de l'Afrique du sud-est et du sud-ouest de l'océan Indien				
Objectifs spécifiques	Montant attribué par objectif spécifique (EUR)	Zone géographique de l'opération	Activités	Partenaires potentiels ¹⁷
<p>Objectif spécifique 1:</p> <p>Appuyer les stratégies qui permettent aux communautés et aux institutions locales de mieux se préparer, de mieux atténuer l'impact et de répondre de manière adéquate aux catastrophes naturelles grâce au renforcement de leurs capacités à répondre, et donc, d'augmenter leur résilience et en diminuer leur vulnérabilité</p>	5,000,000	Iles Comores, Madagascar, Malawi, Mozambique,	<p>Renforcement des capacités locales;</p> <p>Systèmes d'alerte précoce;</p> <p>Cartographie et informatisation de données;</p> <p>Mesures de plaidoyer; promotion des processus de coordination ; Renforcement institutionnel ; Sensibilisation du public; Divulgarion; Education;</p> <p>Infrastructures d'urgence;</p> <p>Travaux de mitigation à petite échelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - ACTIONAID - CAFOD - CARITAS-E - CARE – FR - Christian Aid - Concern Worldwide - Croix-Rouge flamande - Croix-Rouge allemande - Croix-Rouge espagnole - Croix-Rouge française - Croix-Rouge finlandaise - FAO - Agro Action allemande - GOAL - ICCO - IFRC-FICR - IO - Islamic Relief Worldwide - Islamic Relief Germany - MdM - Medair - MSF-BE - MSF-CH - Croix-Rouge néerlandaise - OIKOS - OXFAM GB - Plan Allemagne - Plan UK - SC(UK) - UNDP-PNUD - UNICEF - Vision Mondiale RU
TOTAL:	5,000,000			

(12) ¹⁷ ACTIONAID (GBR), CARE FRANCE, (FR), CARITAS ESPANOLA, CATHOLIC AGENCY FOR OVERSEAS DEVELOPMENT, CHRISTIAN AID (UK), CONCERN WORLDWIDE, CROIX-ROUGE FRANCAISE, CRUZ ROJA ESPAÑOLA, (E), DEUTSCHE WELTHUNGERHILFE, DEUTSCHES ROTES KREUZ, (DEU), FEDERATION INTERNATIONALE DES SOCIETES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT ROUGE, GOAL (IRL), HET NEDERLANDSE RODE KRUIS, INTERMON OXFAM, (E), INTERKERKELIJKE ORGANISATIE VOOR ONTWIKKELINGSSAMENWERKING, ISLAMIC RELIEF WORLDWIDE, MEDAIR (UK), MEDECINS DU MONDE, MEDECINS SANS FRONTIERES/ARTSEN ZONDER GRENSSEN, MEDECINS SANS FRONTIERES SUISSE, OIKOS - COOPERAÇÃO E DESENVOLVIMENTO, OXFAM (GB), PLAN INTERNATIONAL (UK), Plan International Deutschland e.V., RODE KRUIS VLAANDEREN INT'L, SOUMEN PUNAINEN RISTI, THE SAVE THE CHILDREN FUND (GBR), UNICEF, UNITED NATIONS - FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION, UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME, WORLD VISION (UK)

7 - Evaluation

En application de l'article 18 du Règlement (CE) No.1257/96 du Conseil du 20 Juin 1996 concernant l'aide humanitaire, la Commission est appelée à " procéder régulièrement à des évaluations d'Actions d'aide humanitaire financées par la Commission en vue d'établir si les objectifs visés par ces actions ont été atteints et en vue de fournir des lignes directrices pour améliorer l'efficacité des actions futures ". Ces évaluations sont structurées et organisées à partir de thèmes globaux et horizontaux faisant partie de la stratégie annuelle d'ECHO tels que les questions relatives aux enfants, la sécurité des travailleurs humanitaires, le respect des droits de l'homme, les questions de genre. Chaque année, un Programme d'Evaluation indicatif est établi après un processus de consultation. Ce programme est flexible et peut être adapté pour y inclure des évaluations non prévues dans le programme initial, en réponse à des événements particuliers ou à des circonstances changeantes. De plus amples informations peuvent être obtenues sur :

http://ec.europa.eu/echo/evaluation/index_fr.htm.

8 – Impact budgétaire article 23 02 03

-	CE (EUR)
Crédits d'engagements initiaux disponibles pour 2008	32,325,000.00
Budgets supplémentaires	
Transferts	
Total crédits disponibles	32,325,000.00
Total exécuté à la date du (le 28 avril 2008)	27,325,000.00
Reste disponible	5,000,000.00
Montant total de la Décision	5,000,000.00

Plan de paiement approximatif:

2008	2009	2010	TOTAL
EUR 1,000,000	EUR 3,000,000	EUR 1,000,000	EUR 5,000,000

9. Questions de Gestion

Les opérations d'aide humanitaire financées par la Commission sont mises en œuvre par des ONG, des agences spécialisées des Etats-membres et par les organisations de la Croix Rouge sur base d'un Contrat Cadre de Partenariat (CCP) et par les agences des Nations Unies sur base de l'Accord Cadre CE/NU (FAFA) conformément à l'article 163 des modalités d'exécution du Règlement financier. Ces Accords cadres définissent les critères établis pour l'attribution des contrats et des subventions en accord avec l'article 90 des modalités d'exécution et sont disponibles à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/echo/partners/index_fr.htm

Des subventions individuelles sont attribuées sur base des critères énumérées sous l'article 7.2 du Règlement concernant l'aide humanitaire, tant que la capacité financière et technique, la disponibilité et l'expérience et les résultats des interventions déjà entreprises dans le passé.